

055

À l'intention des prescripteurs de médicaments d'exception
des pharmaciens

30 mai 2017

Modifications au répertoire des Codes des médicaments d'exception

La Régie vous avise que des modifications sont apportées au répertoire des *Codes des médicaments d'exception*. Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} juin 2017.

1 Transfert de 14 médicaments d'exception codifiés dans la section régulière de la *Liste de médicaments*

Les médicaments d'exception suivants sont transférés dans la section régulière de la *Liste de médicaments* :

- léflunomide — *Arava*^{MC}
- entécavir — *Baraclude*^{MC}
- amlodipine (bésylate d')/atorvastatine calcique — *Caduet*^{MC}
- toltérodine (l-tartrate de) — *Detrol*^{MC} et *Detrol LA*^{MC}
- solifénacine (succinate de) — *Vesicare*^{MC}
- travoprost/timolol (maléate de) — *DuoTrav PQ*^{MC}
- latanoprost/timolol (maléate de) — *Xalacom*^{MC}
- ézétimibe — *Ezetrol*^{MC}
- pilocarpine (chlorhydrate de) co. — *Salagen*^{MC}
- anéthole trithione — *Sialor*^{MC}
- gliclazide — *Diamicron*^{MC} et *Diamicron MR*^{MC}
- répaglinide — *Gluconorm*^{MC}
- bétahistine (dichlorhydrate de) — *Serc*^{MC}
- buprénorphine/naloxone — *Suboxone*^{MC}

Ces médicaments pourront désormais être remboursés sans code ou autorisation préalable. Les codes qui leur sont attribués seront retirés.

Courriel, site Web et fils RSS

services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS

Téléphone

Pharmaciens

Québec 418 643-9025
Ailleurs 1 888 883-7427

Autres professionnels

Québec 418 643-8210
Montréal 514 873-3480
Ailleurs 1 800 463-4776

Télécopieur

Québec 418 528-5655
Ailleurs 1 866 734-4418

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30
(mercredi de 9 h 30 à 16 h 30)

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30
(mercredi de 10 h 30 à 16 h 30)

2 Modification d'une indication de paiement pour un médicament d'exception déjà codifié et inscription d'une nouvelle forme pharmaceutique

La modification de l'indication de paiement pour **calcipotriol/bétaméthasone (dipropionate de)** — **Dovobet^{MC}** et **Dovobet gel^{MC}** élargit l'accès à ce médicament en tenant compte d'un essai préalable à un corticostéroïde topique de puissance moyenne ou élevée. De plus, il sera également possible de codifier la forme pharmaceutique de mousse commercialisée sous le nom de **Enstilar^{MC}**.

Ainsi, si la condition médicale de la personne assurée correspond à la nouvelle indication reconnue pour le paiement, le calcipotriol/bétaméthasone (dipropionate de) pourra être remboursé si le code suivant est inscrit sur l'ordonnance :

Code **DE128** :

- ◆ Pour le traitement du psoriasis en plaques chez les personnes dont le contrôle de la maladie est insuffisant malgré l'utilisation d'un analogue de la vitamine D ou d'un corticostéroïde topique de puissance moyenne ou élevée.